

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 44

DU 07 Juin 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 03 Juin 2024

Présents : MM. BENOIT – RIPPERT – BERANGER–GUIGUE –MANIERE– BEN AISSA – ARNAUD – BERTHELOT – MAKHECHOUCHE – RANC – SAHBI – MMES DOSSARD –GARCIA

Visio : M. ALLIO – BEN ALI

Excusés : M. BERANGIER – IASIO

Absent : MME CANOVAS

Finale Coupe Avenir :

Malgré un dispositif efficace mis en place par le club organisateur, le BC ISLE, nous avons eu à déplorer un vol de bijoux lors des finales Avenir.

Grace à la réactivité de tous les acteurs présents et notamment le Président du club de Monteux, les bijoux ont pu être restitués à son propriétaire.

Nous tenons à signaler que les 2 auteurs de ce vol ne sont licenciés dans aucun des clubs présents et n'habitent pas la commune de l'Isle sur la Sorgue.

Commission technique :



Une réunion aura lieu au District le 10 juin à 18h30 avec les éducateurs des U13. Cette réunion aura pour objectif de présenter les nouvelles formules d'accession en U14R et U14D1 pour la saison 2024/2025.

Arbitre :

Le Comité Directeur félicite la Commission des Arbitres pour la réussite de son Assemblée Générale du 31 mai 2024.

Comptabilité :

Le Comité Directeur valide la modification du nombre de mensualités qui passe de 9 à 10 pour les frais d'engagement.

Cette modification sera soumise aux votes lors de l'assemblée générale d'été du 29 Juin 2024.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général